

Date de la convocation	25 avril 2024
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	11

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

n°D20240502 - 12

Objet : Fin du contrat de Délégation de Service Public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Gaudens et reprise en régie par Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B4.1 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que la commune de Saint-Gaudens a délégué, par contrat d'affermage à la Lyonnaise des Eaux, devenue Suez, l'exploitation du transport et de la collecte des réseaux d'assainissement collectif de la commune de Saint-Gaudens le 1^{er} juillet 2004 ;

Considérant que par délibération en date du 1^{er} janvier 2010, la commune de Saint-Gaudens a adhéré à Réseau31 et lui a transféré sa compétence « Assainissement Collectif » ;

Considérant que le contrat de délégation de service public arrive à échéance le 30 juin 2024 ;

Considérant que les comptes annuels de résultats d'exploitation restent négatifs malgré l'avenant n°3 signé en 2019 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : de reprendre en régie la totalité de l'exploitation des réseaux d'assainissement collectif de la commune de Saint-Gaudens.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

